

**Délibération 23-03-08 – Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal du 30 Mars 2023**

**La secrétaire de séance : Francine DHAUSSY**

**Délibération n°23-03-08**

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 20

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Firdaouce MATER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**Etaient présents :**

PETIT Francky, MATER Firdaouce, MEDJAHED Farid, GABET Jérémy, CAMPHIN Nathalie, DHAUSSY Francine, PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, COZETTE Bruno, HEBERT Christelle, MATER Rudy, COSSART Morgan, BLAMPAIN Evan, DUVIVIER Laurent, CAREMIAUX Sylvie

**Etaient représentés :**

HOUPE Loïc procuration à DUVIVIER Laurent  
DOLEZ Hélène procuration à CAREMIAUX Sylvie

**Etaient absents :**

DUPONT Brigitte, LEVREZ Jacqueline

**EXPOSÉ :**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion 2022 ;

Sous la présidence de Madame Firdaouce MATER, adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022, annexé à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENTDépenses

Opérations réelles	3 435 719,40
Opérations d'ordre	7 219,27
Total	3 442 938,67

Recettes

Opérations réelles	3 860 848,10
Opérations d'ordre	0,00
Total	3 860 848,10

Pour rappel : Résultat N-1 3 442 148,03

SECTION D'INVESTISSEMENTDépenses

Opérations réelles	877 097,43
Opérations d'ordre	0,00
Total	877 097,43

Recettes

Opérations réelles	874 645,95
Opérations d'ordre	7 219,27
Total	881 865,22

Pour rappel : Résultat N-1 320 896,01

Hors la présence de Monsieur Eric BLONDIAUX, maire en exercice pendant l'année 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 8 contre (ROSSANO Sébastien, FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, DUVIVIER Laurent, HOUBE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène) :

- APPROUVE le compte administratif du budget communal 2022.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le Le(la) secrétaire de séance,

Maire,